

## Punaises de lit-qui est en charge de l'eradication?

Par Mélanie, le 12/06/2008 à 22:29

Bonjour, je loue un studio de 23 m2 dans un immeuble qui marche en copropriété. Je suis infestée par des punaises de lit et ma propriétaire veut me faire payer le traitement par un professionnel car ce n'est pas de sa faute..selon elle, c'est à ma charge.A t'elle raison? comment réagir?

merci de votre réponse, j'ai besoin d'un avis juridique pro et sérieux.meri beaucoup..

Par Mélanie, le 13/06/2008 à 07:58

s'il vous plait, pourriez vous me repondre? c'est vraiment important syp